



PAR MONTS ET RIVIÈRE

La Société d'histoire des Quatre Lieux

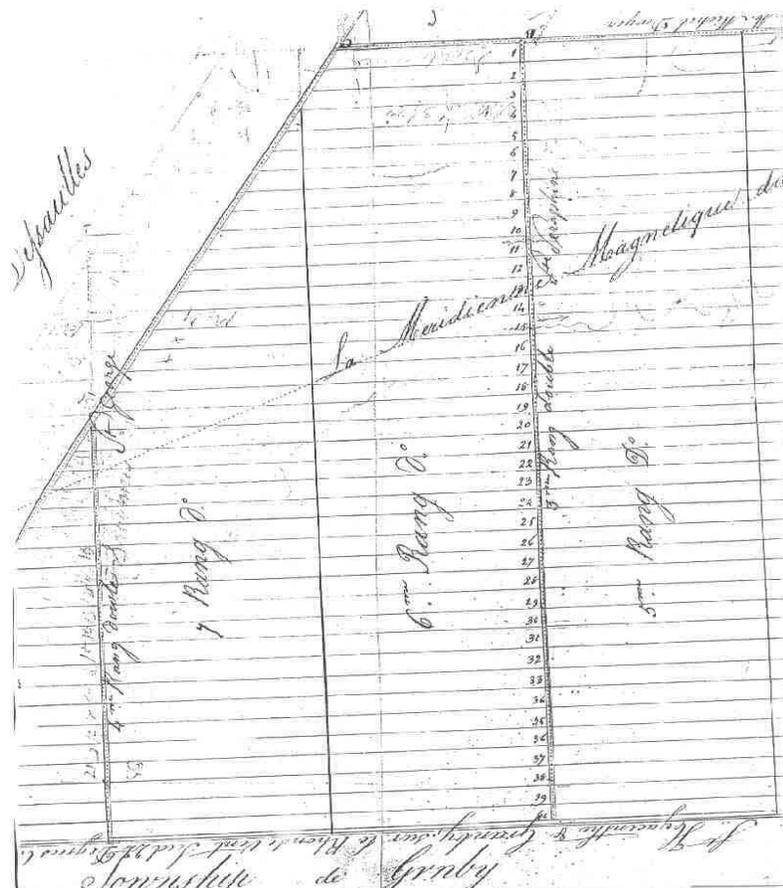


Fondée en
1980

Avril
2001

Volume 4 Numéro 4

-
- 2 Mot du président
 - 3 Un peu d'histoire
 - 8 Un rang nommé
«Ste-Séraphine»
 - 11 Bibliographie
Quatre Lieux
 - 12 Acquisitions et dons



*Une partie de la carte d'Émanuel Couillard-Després
montrant le rang « Ste-Séraphine »
24 juillet 1827*





Bulletin de liaison de la
Société d'histoire des Quatre
Lieux publié neuf fois par
année

1291, rue Principale
Rougemont (Québec)
J0L 1M0

Tél : (450) 469-2409

Rédacteur en chef
Gilles Bachand

Collaborateur
Collaboratrice

Mise en page
Lucette Lévesque

Sites Internet
[Http://quatrelieux.ctw.net](http://quatrelieux.ctw.net)
[Http://collections.ic.gc.ca/quatrelieux](http://collections.ic.gc.ca/quatrelieux)

Courriel électronique
Lucette.lvesque@sympatico.ca

Dépôt légal : 2001
Bibliothèque nationale du
Québec
Bibliothèque nationale du
Canada
ISSN : 1495-7582
© Société d'histoire des
Quatre Lieux



Mot du président

Nous vous faisons découvrir ce mois-ci, quatre personnages forts importants dans la mise en œuvre de notre territoire actuel. En premier lieu le seigneur Jean Dessaulles, son agent le notaire Jean-François Têtu, l'arpenteur du seigneur Émanuel Couillard-Després, et enfin le colon qui défriche sa terre Louis Dion.

C'est vraiment à partir de 1827 que se développe intensément le territoire de Saint-Paul d'Abbotsford et de L'Ange-Gardien. C'est à cette époque que le seigneur décide de concéder un très grand nombre de terres dans sa seigneurie. Nous verrons tout le processus que cela demandait pour atteindre ce but et comment cette façon de faire a marqué à tout jamais notre espace géographique.

Nous signalons à nos membres que l'exercice n'est pas de faire des recherches exhaustives, mais bien de faire découvrir pour le plaisir, quelques facettes de notre histoire régionale. Je tiens à redire un merci sincère à monsieur Jean-Claude Fleury maintenant de Granby, pour m'avoir permis de photocopier sa chaîne documentaire vraiment exceptionnelle, concernant tous les contrats relatifs à la terre no.11 du rang « *Ste-Séraphine* » depuis 1827.

Votre exécutif s'est réuni et en plus des affaires courantes, nous avons planifié les activités concernant notre assemblée spéciale du mois de mai, qui se voudra une rencontre ou nous allons souligner l'implication et la disponibilité de certains de nos membres depuis vingt ans. Nous en profiterons pour vous présenter notre cahier d'histoire no 3 *A la découverte des Quatre Lieux*, dont le thème est *l'enseignement* dans les Quatre Lieux.

Dans une nouvelle chronique intitulée **Bibliographie**, nous allons indiquer aux membres, les nouveautés historiques et généalogiques touchant les Quatre Lieux.

Votre Société a été choisie par le Ministère de la Culture et des Communications pour produire un rapport de recherche historique et architecturale concernant l'ensemble des églises protestantes du rang de la Montagne à Saint-Paul d'Abbotsford. Ce rapport devra contenir toute l'information pertinente et appropriée pour permettre au ministère de donner à cet environnement un statut de classement qui reste à déterminer. Ce rapport devra être remis au mois d'août 2001. C'est un très beau défi et nous espérons qu'enfin, le ministère reconnaîtra la valeur patrimoniale de ce lieu vraiment exceptionnel pour notre communauté.

Gilles Bachand

Devenir membre de notre Société
c'est participer à des découvertes
passionnantes!

Un peu d'histoire...



HISTOIRE DE LA Paroisse de St.Césaire

Nos prochaines Rencontres

23 avril

M. Gilles Bachand
rencontre de
sensibilisation pour le
classement des vieux
documents à la maison
Salle des Chevaliers de
Colomb,
1190, rue Notre-Dame
Saint-Césaire

28 mai

Soirée reconnaissance et
lancement du cahier no 3

Endroit : à déterminer



IV Seigneurie de Rougemont

LE COMTE E.S DE ROTTERMUND
(Suite)

Arrivé au Canada, Mr. de Rottermund résida tantôt à Montréal, tantôt ailleurs, entre autres, à St. Grégoire de Monnoir, avec son compatriote Kierzkowski ; en un mot là où il se trouvait de l'emploi.

Le 15 Mai 1845, résidant alors à Montréal, il épousa, à St.Marc, Demoiselle Marguerite Cordelia Debartzch, fille de P.D Debartzch, Ecr., Membre du Conseil Législatif, Seigneur de Cournoyer, St.Charles, et autres lieux, et de Dame Josephthe de St.Ours.

En 1848, il fixa sa résidence à St.Césaire, sur le Domaine acquis préalablement, au haut de la rivière Yamaska, d'abord, dans une maison de pauvre apparence, puis, en 1851, dans son nouveau Manoir.

Le Comte de Rottermund avait pris, à son arrivée à St.Césaire, l'administration des affaires ; mais il ne fut pas heureux. La Seigneurie était endettée. Quoique vivant avec économie, il ne put surnager. Pressé de tous côtés par les créanciers, il remit la gestion de ses biens entre les mains du *Sr. J. Fraser*, 30 Déc. 1852.

Le Seigneur *fictif* de Rougemont vivait au Canada, depuis dix ans. Homme plein de foi, mais d'un caractère bouillant, il ne put prendre les mœurs du pays ; il ne sut point se concilier l'estime de ses Censitaires, ni l'amitié sincère de ses concitoyens d'adoption ; il se croyait mal vu et honni de tous.

Enfin, impliqué dans mille affaires disgracieuses, rongé de soucis et d'inquiétudes ; éprouvant tracasseries sur tracasseries, contrariétés sur contrariétés ; ne sachant plus où donner la tête ; exaspéré par des contretemps de toutes sortes, il laissa seul, St.Césaire, ce même jour, 30 Déc. 1852, lançant ses foudres contre la paroisse.

Sorti de **St.Césaire**, sous de tels auspices, **Mr. de Rottermund** se rendit à **Montréal**, où il fut accueilli par son beau-frère, l'**Hon. L.T. Drummond**, alors **Procureur-Général** pour le **Bas-Canada**. La protection de ce haut **Fonctionnaire** auprès du **Gouvernement**, valut de l'emploi au fugitif, en sa qualité de **Géologue**.

Pendant deux ans, l'ex-**Seigneur de Rougemont** fut donc employé par le **Département des Terres de la Couronne**, comme **Inspecteur des Mines du Canada**. Il exerça cette charge surtout sur les bords du **Lac Supérieur** dans le **Haut-Canada**.

En 1850, le **Comte de Rottermund** avait attaqué quelques-unes des théories de **Mrs. Hunt et Logan**, géologues distingués, relativement à l'existence de **Mines de Charbon** au **Canada**. Ceux-ci soutenaient qu'il n'y en avait pas ; lui, prétendait le contraire. L'expérience se chargea de résoudre la question. Les découvertes faites, depuis, sur cette matière, ont donné raison à la théorie du **Sr. W. Logan**. (*Morgan*)

Le climat du **Canada** était devenu fatal à **Mr. de Rottermund**. Sentant sa santé en souffrir de plus en plus, il résolut d'en chercher un plus clément et plus en rapport avec sa constitution.

En 1855, il laissa donc un pays qui lui rappelait tant de souvenirs rien moins qu'agréables, traversa de nouveau l'**Océan**, et choisit la **Suisse** pour son établissement sanitaire.

Mais ses jours étaient comptés ; sa santé ne s'améliora point. Au contraire, quatre ans plus tard, voyant sa fin approcher il manda sa respectable épouse de venir le rejoindre.

Celle-ci se rendit, de suite, aux désirs du cher malade. Elle laissa son **Manoir de St.Césaire**, à la fin de **Juillet 1859**, et, un mois après son arrivée en **Suisse**, elle recueillait le dernier soupir de son époux.

Edouard Sylvestre Comte de Rottermund, **Ex-Seigneur de Rougemont**, mourut vers la mi-septembre 1859, à **Montrieux**, sur les bords du lac de **Genève**. Il n'était âgé que de 45 ans. (*Morgan et Tradition.*)

MADAME DE ROTTERMUND

De tous les **Seigneurs** qui ont possédé, ou possèdent encore aujourd'hui quelque part de **Fiefs** dans la paroisse de **St.Césaire**, **Mr. et Madame de Rottermund** sont les seuls qui y aient résidé. Pour cette raison nous devons consacrer quelques lignes à la mémoire de cette dernière.

Lorsque son mari eut laissé la paroisse et l'administration des affaires de la **Seigneurie**, **Madame de Rottermund** en confia la gestion, en 1854, à son beau-frère, l'**Hon. Juge S.C Monk**.

L'année suivante, celui-ci subrogea à ses pouvoirs d'administrateurs, le **Sr. C. Pépin**, **Ecr. Notaire**, de **St-Césaire**, lequel est encore, à l'heure qu'il est, le **Procureur d'office** de la digne **Veuve**.

La **Comtesse de Rottermund** a habité son **Manoir de St.Césaire** pendant onze ans, 1848 = 1859. Nonobstant le rang élevé qu'elle y occupait, elle se montra toujours très unie, humble et modeste dans ses manières; vivant sans prétention aucune ; n'affectant point de distinction sociale extraordinaire ; se confondant quelquefois avec le commun des fidèles pour l'accomplissement de ses devoirs religieux ; se dévouant aux œuvres de charité selon son état et ses moyens.

Après la mort de son époux, elle se retira à **Paris**, en **France**, chez un beau-frère, **Comte de Rottermund**, ancien **Gouverneur Polonais** de la ville de **Varsovie**. Elle y fit un séjour d'environ dix ans.

Pendant le règne de la trop fameuse **COMMUNE** dans cette ville infortunée, 1870-71, **Madame de Rottermund** se réfugia d'abord en **Suisse**, puis en **Belgique**, où elle reçut et reçoit encore une généreuse hospitalité chez un haut **Personage** dont elle avait fait la connaissance, à **Paris**. C'est là, paraît-il, son séjour de prédilection ; elle peut y tenir son rang et y vivre économiquement des médiocres revenus de son **Domaine**.

La **Seigneurie de Rougemont** comprenait, au moins primitivement, la plus grande partie de la paroisse de **St.Césaire**, c'est pourquoi nous en avons donné un précis historique plus détaillé que nous n'avons fait pour les autres **Fiefs**; et c'était de convenance, puisque nous avons entrepris de retracer l'histoire de cette paroisse.

(Tradition)

Pour compléter ce que nous en avons dit, nous y ajouterons les noms de quelques-uns des premiers **Concessionnaires** de terres dans cette **Seigneurie**, avec les dates de concessions.

Notons d'abord que les *Premiers Concessionnaires*, dans une localité quelconque n'en sont pas toujours, pour cela, nécessairement les *premiers Résidents*.

RIVIÈRE, HAUT-OUEST.

(En montant.)

1800-9 **Mai**. *Jean Lagorce*, Colporteur de la ville de **Québec** ;
6 terres, ou No. 968 = 973, à l'embouchure de la
rivière du **Sud-Ouest**.

Ses voisins propriétaires étaient :

Joseph Ratier
Joseph Carpentier
Charles Carpentier
Michel Carpentier
J. Baptiste Carpentier.

1800-4 **Août** *Joseph Contremine*, Ferblantier de la ville de **Québec** ;
2 terres, étant les Nos. 974= 975.

1797-8 **Oct**. *Joseph Cartier*, **Marchand**, de **St.Hyacinthe**; No.977

Ses voisins propriétaires étaient :

Isaac Smith.
Hyacinthe Quenette.

1806-29 Dec. Andrew Hwyc, de St-Hyacinthe, No.988=990, ou
Pointe de Terre, de 193 arp. 80 perch., touchant Monnoir.

(Archiv. Seign.)

Rang-Double,

Appelé alors Côte-Double de Ste.Marie. Sud

1803-13 Avril. Toussaint Patenaude, Colporteur, de Beloeil ; 4 terres, *Passim* : la 1ière voisine de
celles de la Rivière, 3 X 30.

1803-27 Dec. Jean Marie Tétrôt, 3 X 30.

1810-24 Oct. Augustin Charron, de St.Charles, 3 X 30 arpents.

1817-31 Juill. Emmanuel Vadnais, de St.J.Bte. 3 X 30.

1817-5 Févr. Lazare Létourneau, Meunier, de St.Charles, 3 X 30

1814-13 Sept. Etienne Jarret-Beauregard, de St.Charles, 12 X30

1819-5 Févr. Olivier Martin, de Beloeil, 2 ¼ X 30.

1819-13 Févr. Pierre Brault, de Rougemont, 3 X 30.

1819-11 Oct. Charles Tétrôt, habitant du lieu, 3 X 30.

Nord, et Rougemont.

1811-17 Juin Bénoni Brodeur, de St.Charles, 3 X 30.

1814-3 Nov. Joachim Gosselin, Pierre Charron, Gervais Gosselin et Pierre Gosselin, de
St.Charles, 9 X 30.

1807-21 Janv. Alexis Debleds, Capt. de Ste.Marie, 6 x 21.

1811-14 Sept. George Harris, de Rougemont, 2 X 22.

1819-5 Févr. Joseph Lagimodierre, de St-Hyacinthe, 3 = à la montagne.

1819-10 Févr. Augustin Chateauneuf, de la Seigneurie, 2 X 30.

1819-12 Févr. Pardon Johnson, de Rougemont, 3 X 20.

1819-12 Févr. **Jeremiah Phelps**, de **Rougemont**, 12 X 20.
1819-13 Févr. **Charles Brault**, de **Rougemont**, 3 X 30.
1820-26 Janv. **J. Bapte. Renault**, de **St.J.Bte.**, 2 X 30.
1820. 1 Févr. **Augustin Goddu**, de **St.Hyacinthe**, 3 X 30.
1822. 18 Avril. **Jean Barbeau**, de **St.Césaire**. 122 arp. en superficie

Les suivants possédaient aussi alors, des terres à Rougemont :

Samuel Penkham ,	Garret Misener ,
Peter Truax ,	Eph. Withcome ,
James Murd ,	Vital Cyr ,
Joseph Charland ,	Frs. Rhéaume ,
Charles Viens ,	Joseph Valin ,
François Doyon	Ant. Létourneau .

Plusieurs des sous-nommés et autres, occupaient leurs terres depuis 10, 11 et 12 ans quand ils prirent titre de concession.

(*Archiv. C.P.*)

I.D., Prêtre

(*A continuer*)

Le Commerçant Vol.1, Saint-Césaire, Comté de Rouville P.Q. Samedi 10 novembre 1877 no.47

Nous tenons à nous excuser, pour l'erreur produite au mois de février 2001, concernant la référence de la date de publication du **Commerçant**, il faudrait plutôt lire : **Samedi 27 octobre no. 45**

De notre boutique de vente....

Marchand, Azilda. *La petite histoire de l'Ange-Gardien*. l'Ange-Gardien, Le Comité des Fêtes du 125^e anniversaire de l'Ange-Gardien, 1981, 274 p.

Prix exceptionnel seulement 20.00\$

Les débuts d'un rang nommé « *Ste-Séraphine* » et la concession d'une terre à Louis Dion

A la mort de son oncle Hyacinthe-Marie Delorme (1777-1814), Jean Dessaulles (1766-1835) hérite de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Le 7 janvier 1799, il épouse à Saint-Hyacinthe Marguerite Anne Wadden qui va mourir deux ans plus tard. Deux enfants naîtront de ce mariage, mais ils décèdent en bas âge. Il épouse en secondes noces le 21 février 1816 Rosalie Papineau, la sœur de Louis-Joseph Papineau (le patriote). Trois enfants naîtront de cette union : Louis-Antoine, Rosalie-Eugénie et Georges-Casimir.

Cette seigneurie de Saint-Hyacinthe se compose des cinq huitièmes de la seigneurie originale, car les trois huitièmes restant (Saint-Damase, Rougemont, Saint-Césaire) sont depuis 1811 la propriété de Pierre-Dominique Debartzch de Saint-Charles.



Jean Dessaulles 1776-1835

Huile sur toile de Louis Dulongpré vers 1825
Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa

Suite à des demandes de plus en plus pressantes de fils de cultivateurs désirant s'établir sur des nouvelles terres et certainement dans le but d'augmenter ses revenus et la valeur de sa seigneurie, Jean Dessaulles décide en 1827, de faire arpenter et diviser en lots une partie de sa seigneurie.

Cette partie de la seigneurie est encore recouverte de forêts, (voir l'article du mois d'avril 2000, la description que Bouchette fait de ce territoire en 1815) elle couvre le territoire actuel suivant : de la route 112 (Chemin de Granby au S.O. de la Montagne) à la limite actuel entre Saint-Paul d'Abbottsford et le Canton de Granby (Ligne seigneuriale entre St-Hyacinthe et le Township de Granby), de l'autre côté jusqu'à la route 235 (Ligne seigneuriale entre la seigneurie de St-Hyacinthe et la seigneurie Debartzch) et à l'autre extrémité le rang Saint-Georges.

La description de ce territoire apparaît en annexe sous le titre **Diagram d'une certaine étendue du...**

Il embauche pour se faire l'arpenteur Émanuel Couillard-Després qui remet au seigneur Dessaulles un plan de cette section du territoire de la seigneurie le 24 juillet 1827. Couillard-Després a divisé cette partie de la seigneurie en rangs et en terres de 3 arpents par 30 arpents de profond. Ce qui donne **204 nouvelles terres** accessibles pour les censitaires. Les nouveaux rangs créés sont : Le rang Papineau, Ste-Séraphine, et St-Georges, ce sont des rangs doubles. C'est certainement le seigneur qui détermine le nom des rangs. Sur la carte de Couillard-Després nous retrouvons le nom de **Ste-Séraphine**, donc au début de son existence ce rang était ainsi nommé, mais à la longue il deviendra **Séraphine**. Selon l'abbé Desnoyers et Azilda Marchand ce serait en souvenir de mademoiselle Séraphine Imbeau, religieuse Ursuline à Québec et cousine germaine de la seigneuresse Dessaulles (Rosalie Papineau).

Le chemin de front ne fut verbalisé que vers 1833, par John Dwyer, arpenteur de Saint-Paul d'Abbotsford, accompagné par Flavien Bouthillier, sieur Manh de St-Césaire et Yvon Voyer.

Né à l'Islet le 22 mai 1792, Émanuel Couillard-Després (il signe Émanuel non pas Emmanuel) est le fils d'Émanuel Couillard-Després et de Marie-Françoise Robichaud. Il fait ses études au Séminaire de Nicolet de 1810 à 1815, puis il devient prêtre. Par la suite il devient le premier professeur de mathématiques du collège de Saint-Hyacinthe. S'étant mépris au sujet de sa vocation, il quitte la vie religieuse et il reçoit sa commission d'arpenteur le 25 juillet 1821. Il passe les 29 années d'exercice de sa carrière d'arpenteur à Saint-Hyacinthe. Durant plusieurs années, il aura la famille Dessaulles comme client régulier.

Ayant fait arpenter et diviser cette partie de sa seigneurie en terre de 3x30 arpents, le seigneur peut maintenant les offrir aux colons désirant s'établir sur une terre. Le colon devait signifier au seigneur son intention de s'établir sur l'une de ses terres. Souvent on retient le fait que le colon recevait gratuitement cette terre, oui c'est vrai, mais il devait quand même payer certains frais obligatoirement, comme les rentes annuelles exigées dès la prise de possession, il fallait aussi payer sur-le-champ les honoraires de l'arpenteur et ceux du notaire pour la rédaction d'un contrat de concession officialisant le titre de propriété. Une copie de chaque document devait être versée aux dossiers du seigneur. (Voir en annexe : **No 11 rang Ste Séraphine 23 août 1827 Procès verbal de bornage d'une terre à Louis Dion Seigneur Dessaulles... et 20 octobre 1827 Concession par Jean Dessaulles à Louis Dion ...**)

A cette époque c'est le notaire Jean-François Têtu qui est l'agent officiel du seigneur Dessaulles. Il pratiquait le métier depuis 1817 à Saint-Hyacinthe. Il avait étudié au Séminaire de Québec. Il était né à Rivière-Ouelle, son père était François capitaine de milice et sa mère Charlotte Bonenfant (mariage le 2 juillet 1793). Le notaire Têtu épousera en 1818, Cécile Chabot, une orpheline dont Jean Dessaulles était le tuteur. Patriote convaincu il participa aux événements de 1837-38. Emprisonné, il ne retrouvera la liberté que le 23 janvier 1839, mais entre temps il avait perdu tous ses biens.

Grâce à monsieur Jean-Claude Fleury, nous pouvons suivre par des contrats tout le déroulement de ces procédures qui vont de l'arpentage du territoire à la concession de la terre no. 11 par le seigneur à Louis Dion. Je pense qu'il vaut la peine de lire attentivement toutes les conditions que devait remplir le censitaire pour bien comprendre à quoi il était assujéti vis-à-vis le seigneur. Ces documents nous permettent aussi, de mieux comprendre la façon dont s'est développé ce territoire des paroisses de L'Ange-Gardien et Saint-Paul d'Abbotsford.

Louis Dion vendit sa terre à Louis Hylaire Dion, son frère suivant l'acte passé devant le notaire Jean-François Têtu le 21 avril 1831, il est spécifié qu'il n'y a pas de bâtisses sur la terre. Est-ce que Louis Dion avait commencé à défricher la terre?

Le 8 mai 1843, la terre est de nouveau vendue et il n'y a pas de bâtisses et dépendances, mais le notaire Tessier de Saint-Césaire écrit **rang Séraphine**. Dans la chaîne documentaire de monsieur Fleury, c'est la première fois que le rang est désigné sous ce nom. Par contre lors d'actes subséquents on retrouve encore le nom **rang Ste-Séraphine**.

Le 12 novembre 1851, lorsque l'ancêtre de monsieur Fleury, Jean Fleuri échange une terre avec Joseph Dufresne et qu'il devient propriétaire de la terre no. 11, du **rang Séraphine** il est spécifié pour la première fois « **avec un quarré de maison ses circonstances et dépendances** » le notaire Tessier de Saint-Césaire à écrit « quarré » tout probablement pour désigner : carré de maison. On peut donc affirmer que c'est tout probablement Joseph Dufresne qui a construit les premiers bâtiments sur cette terre soit environ 24 ans après avoir été concédée par le seigneur.

Le nom **Ste-Séraphine** étant le nom qui apparaît dans le Papier-Terrier de la seigneurie Dessaulles, nous devons donc retenir que c'était le nom officiel donné par le seigneur, mais à l'usage et à partir du milieu du XIXe siècle, le nom deviendra **rang Séraphine**.

Gilles Bachand

Références

Archives Nationales du Québec *Emmanuel Couillard-Després 1821-1853 1.87 m de documents textuels. 16 plans*. Cote : CA601,S17. (Photocopie du « *Diagram...* » aux archives de la Société)

Desnoyers, Isidore abbé *Histoire de la paroisse de L'Ange-Gardien 1748-1884*. Société d'histoire des Quatre Lieux, 2001, p. 7. (livre à paraître en 2001, environ 70 pages)

Dion, Jean-Noël Monfils, Suzanne Rousseau, Léonne Vermette, Diane *Saint-Hyacinthe des vies, des siècles, une histoire, 1757 à aujourd'hui. Notices biographiques*. Saint-Hyacinthe, 1984, p. 606-608.

Fleury, Jean-Claude *Contrats de la terre no. 11 du rang Séraphine de 1827 à 1940*. Granby, 2001. (Photocopie aux archives de la Société)

Greer, Allan *Habitants et marchands et seigneurs La société rurale du bas Richelieu 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000, p. 115-123.

Marchand, Azilda *La petite histoire de L'Ange-Gardien*. L'Ange-Gardien, Le Comité des Fêtes du 125^e anniversaire de L'Ange-Gardien, 1981, p. 43.

Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe *Saint-Hyacinthe 1748-1998*. Sillery, Septentrion, 1998, p. 42-46.

Une suggestion de lecture!...

Lamonde, Yvan *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*. Montréal, Fides, 2000, 572 pages.

Première synthèse d'histoire intellectuelle du Québec, cet ouvrage suit sur deux siècles une double trame : celle des grands courants d'idées qui ont marqué la société et celle du développement de ses institutions culturelles. Il couvre le cycle complet de la production, de la diffusion et de la réception des idées.

Ces idées, de caractère civique plus que strictement politique, se retrouvent dans le discours des personnages publics et font l'objet de débats souvent virulents : monarchisme et républicanisme, démocratie et contre-révolution, loyalisme et nationalisme, libéralisme et ultramontanisme. Du début du Régime britannique au tournant du XXe siècle, cette histoire intellectuelle est aussi mise en rapport avec celle des métropoles culturelles, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, et le Vatican.

Des institutions d'enseignement et des librairies jusqu'aux sports et aux activités de loisirs, Yvan Lamonde met brillamment en perspective toutes les dimensions culturelles d'une société qu'on n'a pas finie de découvrir.

Adresse « Internet » à visiter

Le conseil québécois du patrimoine vivant. <http://www.cqpv.qc.ca/>

Le patrimoine vivant au Québec, c'est d'abord et avant tout des personnes, héritières de traditions ; puis, des chercheurs et chercheuses dans ces domaines ; enfin, des médiateurs ou diffuseurs.

Au Québec, il couvre les pratiques traditionnelles vécues dans tous les groupes, qu'ils soient francophones, anglophones, autochtones ou membres de communautés culturelles. Il comprend : les arts de la parole : contes et légendes, théâtre populaire, poésie populaire; la musique : chanson folklorique et musique instrumentale traditionnelle ou d'inspiration traditionnelle. La danse traditionnelle, les rituels, l'art populaire, les métiers traditionnels et les métiers d'art.

Bibliographie « Quatre Lieux »

1996

Hudon, Christine *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe 1820-1875*. Sillery, Septentrion, 1996, 469 pages.

2000

Potier-Briday, David *L'influence du clergé catholique sur les comportements électoraux dans les comtés de Rouville, Saint-Hyacinthe et Bagot lors des élections de 1867* mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2000, iv-208 p.

2001

Aubin, Georges et Renée Blanchet *Rosalie Papineau-Dessaules Correspondance, 1805-1854* Montréal, Les Éditions Varia, 2001, 312 p

Acquisitions et dons pour la bibliothèque archivistique

Ajouts aux fonds de la Société d'histoire des Quatre Lieux

Général

Société historique de Dorval. *Guide patrimonial de Dorval Heritage guide of Dorval*. Dorval, Société historique de Dorval, 2001. (Historiques et photos de 36 maisons de Dorval.) **Don de la Société historique de Dorval.**

Rivard, Adélarde *Aspects de la vie quotidienne dans nos cantons de 1815 à 1965*. Drummondville, La Parole, 1965, 84 p. Édition spéciale à l'occasion des fêtes du 150^e anniversaire de Drummondville. **Don de Gilles Bachand.**

Le Clairon régional de Saint-Hyacinthe *Saint-Pie : une ville dynamique*. Saint-Hyacinthe, Le Clairon régional, 3 mars 2001, 8 p. **Don de Gilles Bachand.**

Bornais, Pierre *Le Courrier de Saint-Hyacinthe 1853-1978*. Saint-Hyacinthe, Le Courrier, 27 septembre 1978, 120 p. Édition spéciale à l'occasion du 125^e anniversaire du journal. **Don de Gilles Bachand.**

Chabot, Cécile *Vitrail* La Presse, 23 juin 1956, p. 57. (extrait de son livre *Vitrail*) **Don de Alain Ménard.**

L'Encyclopédie du Canada, édition 2000 Montréal, Les Éditions Internationales Alain Stanké, novembre 2000, 2639 pages (2 exemplaires) **Don du Bureau du Canada pour le millénaire**

Photos

Société d'histoire des Quatre Lieux. *Dossier de photographies concernant le couvent de Saint-Césaire*. (2 cartes postales montrant le couvent et plusieurs photos de finissantes et des photos de l'intérieur du couvent.) **Archives de la Société.**

Saint-Césaire

Société d'histoire des Quatre Lieux. *Visite de la chapelle du Couvent de Saint-Césaire organisée par la Société, le 12 mars 1989, de 13h00 à 18h00*. Résumé des activités : exposition de documents, une collection de 100 poupées costumées qui représentent 75 congrégations religieuses, résumé historique de la chapelle, conférence etc. **Archives de la Société**

Ménard, Alain. *Liste des finissantes du Couvent de Saint-Césaire de 1948 à 1968*. Saint-Césaire, Société d'histoire des Quatre Lieux, année?, 19 pages. **Don de Alain Ménard.**

Decelles, Jeanne d'Arc. *Joseph-Thomas Rousseau et la chapelle de Saint-Césaire*. Travail présenté à Robert Derome, Université du Québec à Montréal, novembre 1982, 10 pages. **Don de Jeanne d'Arc Decelles.**

Beaupré, Maryse. *Saint-Césaire par Maryse Beaupré*. Travail présenté à Nicole Tremblay, Université du Québec à Montréal, année?, 29 pages. **Don de Maryse Beaupré.**

Collège Saint-André de Saint-Césaire Annuaire no. 66, 1935-1936. Saint-Césaire, 1935. (Photocopie) **Don de Monique Ménard.**

Le Monde Illustré Album universel *Un centenaire canadien : M. Antoine Gagné, de Saint-Césaire, à qui on est à préparer des fêtes pour célébrer le centième anniversaire de naissance*. Montréal, Le Monde Illustré, vol. 19 no.5, p. 97, 31 mai 1902. Gravure accompagnée d'un texte vol. 19 no. 6, pages 98 et 122, 7 juin 1902. (Photocopie) **Don de Monique Ménard.**

Saint-Paul d'Abbotsford

Rainville, Adrienne *Album du 75^e anniversaire du Cercle des fermières de Saint-Paul d'Abbotsford* Saint-Paul d'Abbotsford, 1999, 350 pages **Don de Mme Adrienne Rainville**

Monographies

Sœurs de la Présentation-de-Marie. *Marieville premier chant d'un centenaire à la Présentation-de-Marie 1853-1953*. Centenaire de l'arrivée des Sœurs de la Présentation-de-Marie à Sainte-Marie-de-Monnoir, Marieville 3, 4 et 5 juillet 1953, Saint-Hyacinthe, La Revue Présentine, 1953, 84 pages. **Don de Alain Ménard.**

Bouchard, Isabelle p.m. *Une Savoyarde française et canadienne Mère Saint-Maurice d'après sa correspondance*. France, Imprimerie Aubenas d'Ardèche, 1992, 301 pages. **Don de Alain Ménard.**

Congrégation de Notre-Dame. *L'économie domestique à l'école primaire (théorie et pratique)*. Québec, l'Action Sociale Ltée, 1928, 253 pages. **Don de Alain Ménard.**

Congrégation de Notre-Dame. *Éducation familiale*. Québec, 1943, 278 p. **Don de Alain Ménard.**

Congrégation de Notre-Dame. *L'économie domestique à l'école complémentaire*. Québec, 1954, 250 pages. **Don de Alain Ménard.**

Barré, Laurent *Bertha et Rosette* Saint-Hyacinthe, 1929, 224 pages. **Don de Grégoire Choquette.**

Comité de l'Album, Berthiaume, Alban et Marcelle *Histoire de Farnham, 150^e de la paroisse de Saint-Romuald, 125^e de la ville, 50^e de la Caisse Populaire Desjardins* Sherbrooke, Les Éditions Louis Bilodeau & Fils, 2000, 551 pages **Acquisition**

Périodiques

À rayons ouverts Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec vol. 14, no 53, janvier-mars 2001. **Don de Gilles Bachand.**

Le passeur Société d'histoire de Beloeil Mont-Saint-Hilaire, vol. XVIII, no.3, mars 2001.

Don de la Société d'histoire de Beloeil Mont-Saint-Hilaire.

Bulletin de l'Institut d'histoire de l'Amérique française L'Institut d'histoire de l'Amérique française, no.38, automne 2000. **Acquisition**

Revue d'histoire de l'Amérique française Institut d'histoire de l'Amérique française, vol. 54, no. 2, automne 2000.

Revue d'histoire de l'Amérique française Institut d'histoire de l'Amérique française, vol. 54, no. 3, hiver 2000.

Acquisition

La Vigilante Saint-Jean, Société d'histoire du Haut-Richelieu, **Don Alban et Marcelle Berthiaume**

volume 12 no 1 à 10 janvier à novembre 1991

volume 13 no 1 à 9 janvier à novembre 1992

volume 14 no 1 à 9 janvier à novembre 1993

volume 15 no 1 janvier 1994, no 3 à 9 mars à novembre-décembre 1994

volume 16 no 1 à 9 janvier à novembre 1995

volume 17 no 1 à 3 janvier à mars 1996, no 5 à 8 mai à novembre 1996

volume 18 no 1 à 5 janvier à mai 1997, no 9 novembre 1997

volume 19 no 1 à 8 janvier à novembre 1998

volume 20 no 1 à 9 janvier à novembre-décembre 1999

volume 21 no 1 à 4 janvier à avril 2000

Culture Montérégie Longueuil, Conseil montérégien de la culture et des communications, volume 14, numéro 3, printemps 2001 **Don du Conseil montérégien de la culture et des communications**

L'Ancêtre Sainte-Foy, Société de généalogie de Québec **Don de la Société de généalogie de Québec**

volume 26, nos 5 et 6, janvier – février 2000

volume 26, nos 7 et 8, mars – avril 2000

volume 26, nos 9 et 10, mai – juin 2000

volume 27, nos 1 et 2, septembre – octobre 2000

volume 27, nos 3 et 4, novembre – décembre 2000

volume 27, nos 5 et 6, janvier – février 2001

Ajouts au fonds Alain Ménard

Ménard, Alain *20 dossiers de documents relatifs à l'histoire des Quatre Lieux*. **Don de Alain Ménard.**

Documentation audiovisuelle

Barré, Laurent et Ménard, Alain *Laurent Barré, homme politique et publique* Ange-Gardien, 26 mars 2001, cassette audio, 90 minutes **Archives de la Société**

La Société dans les médias

Articles concernant la Société des Quatre Lieux

Société d'histoire : conférence L'Avenir, samedi 17 mars 2001, p. 7 (annonce pour la conférence du 26 mars 2001)

Conférence de Laurent Barré Chambly, Le Journal de Chambly, mardi 20 mars 2001, p. 44

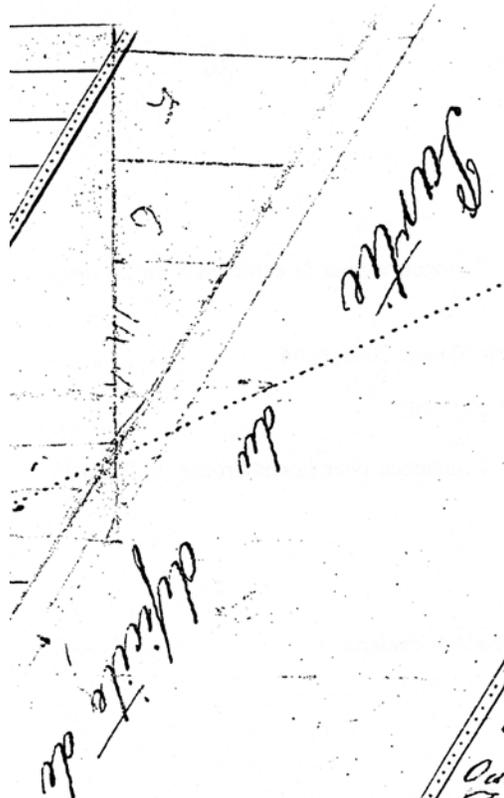
Laurent Barré se raconte La Voix de l'Est Plus, samedi 24 mars 2001, page 20

Société d'histoire : conférence L'Avenir, samedi 24 mars 2001, p. 5 (annonce pour la conférence du 26 mars 2001)

Recherché pour nos archives

Nous recherchons tout document qui fait mention du « **Blockhaus de Saint-Césaire** »





Diagram

d'une certaine étendue
 du Terrain sise et située en la
 Seigneurie Desbaille, Borné
 au Nord Est par les Rangs St.
 Joseph, Rang, Dwyer et Rang St.
 Jacques; au Nord Ouest par une
 ligne tirée par M^r. Michel Dwyer
 pour le square d'avec M^r. Debarthez
 S 22. Ouest, comme A B & C. Borné au Sud
 Ouest, par l'ancienne ligne tirée par M^r
 Fortain comme comme C D; Borné au N^e
 par la Township de Granby comme la ligne
 DE. La quelle étendue ^{compr} comprend, deux hec
 tares trois sixante ^{cent} cinquante en superficies
 et qui sera Borné Orienté et divisé, en lots
 de terrain de trois arpens de front sur trente
 arpens de profondeur, quand la terre l'admettra
 et en Rang double; ce qui fera environ 204
 Etablissements.

Pour vrai Extrait tiré du Grand
 Plan de la Seigneurie a S.
 Hyacinthe le 24 juillet 1827
 Jermine M^r. Carthy
 Doyen - Agent

A. Emanuel Couillard D. Despres
 Secrétaire D. Agent

N^o 11 Prang St Josephine

23 April 1874

Prang St Josephine

de l'union

~~St Josephine~~

St Josephine

Je Soussigné député Arpenteur pour la Pro-

vince du Bas-Canada du District de Montréal, résidant en la paroisse de St. Hyacinthe, certifie que le *Vingt-troisième* jour du mois d'Août mil huit cent vingt-sept; à la réquisition de JEAN DESSAULLES, Ecuyer, seigneur, &c.

je me suis expès transporté dans la seigneurie de St. HYACINTHE, Comté de Bedford, à la concession, *du Sud* du rang *Ste. Genevieve*

où étant sur les lieux, après avoir entendu le dit Seigneur, et à sa désignation, j'ai

mesuré et borné une terre, Numéro *un* de la contenance

de trois arpens de front, sur trente arpens de profondeur; tenant la dite terre,

pardevant à la base du dit rang, par derrière aux terres du rang *St.*

George — d'un côté à *Nou Est* — au

Numéro *deux* — et d'autre côté à *Est* — au

Numéro *deux* — Les lignes de la dite terre sont sur le rumb

de vent de *Sud* — vingt un degrés *Nou Est* —

suivant la boussole, (la variation est de neuf degrés, et *huit*

Cinq — minutes vers l'ouest) et dans chacune j'ai

planté deux bornes de pierre, avec des morceaux de faïance dessous et

un piquet équarri à côté pour marque, à la distance d'un demi arpent l'une de

l'autre dont la première est à deux perches de la susdite base; contenant

la dite terre quatre vingt-dix arpens en superficie.

Le tout fait en présence de JEAN BTE. DUVAL et MAURICE FOURNIER, chaineurs

assermentés qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. En foi de quoi j'ai

signé le présent procès-verbal après lecture faite en présence de sieur *Jean*

Bte. Allan témoin qui a signé avec moi, et j'en ai délivré copie au dit

seigneur requérant pour valoir et servir ce que de droit.

Signé sur la Minute de Jean Bte. Allan.

Et du Soussigné

20. 1776 1828

Conception

1776

Jean Desjardins Et

à

Jean Dion

J. H. W. P. P. P. P.

Inventaire et c.

per

1776

1828

Pardevant le Notaire *Publiques*

Procurer de la Cour (Paris, nos de...
de St. Hyacinthe

Notaire Present *St. Hyacinthe*
St. Hyacinthe

Seigneur et Propriétaire du Fief et Seigneurie
lequel a reconnu et confessé avoir baillé, concédé et délaissé par ces présentes
à titre de CENS et REVENUS foncières et Seigneuriales non rachetables, dès main-
tenant et à toujours, à

Commodian - Cultivateur
de la Paroisse St. Hyacinthe

à ce présent et acceptant Preneur et retenant au dit Titre, pour lui ses hoirs
et ayans causes à l'avenir, une terre

No 11 au Sud ouest
du Rang St. Seraphine, contenait trois
arpents de front sur trente arpents
de profondeur. tenant par devant
au milieu du dit Rang; par derrière
aux terres du Rang St. George, d'un
côté au No 10. d'autre côté au No
12.

sans aucune garantie de mesure de la dite terre conformément au Procès Ver-
bal de Maître *Emmanuel Carillat Desjardis*
Arpenteur juré, en date du *23 Aout 1827*

laquelle dite terre le dit Preneur a dit bien
savoir et connaître pour l'avoir vue et visitée, en est content et satisfait. Pour
de la dite terre jouir, user, faire et disposer par le dit Preneur, ses hoirs et ayans
causes à perpétuité, aux charges, clauses et conditions suivantes savoir:
que le dit Preneur, ses dits hoirs et ayans causes, seront tenus de porter leurs
grains mouldre au moulin du dit, Sieur Seigneur, et non à d'autres, à peine de
confiscation des dits grains et d'amendes arbitraires, même de payer la mouture
des grains qu'ils auront fait mouldre ailleurs; y tenir feu et lieu dans un an et
un jour au plus tard, et de payer par chaque année au dit Sieur Seigneur
Bailleur ou à ses hoirs et ayans causes en son Hôtel Seigneurial au lieu de sa
reccette de la dite Seigneurie, *trois* sols de cens, un sol quatre deniers
par chaque arpent de terre en superficie et un minot de bled sec, net, loyal et
marchand, par chaque trente arpens en superficie, et le tout de cens et rente
foncière et seigneuriale, non rachetable annelle et perpétuelle, et dont la pre-
mière année écherra au onze Novembre, *prochain*, et de là continuer en avant
tant et si longuement que le dit Preneur, ses Successeurs ou ayans causes seront
Possesseurs ou Débiteurs de la dite terre ou de partie d'icelle, et dont cha-
que partie demeurera chargée et affectée pour la totalité de la dite rente sans
divis ou ni discussion; sera en outre tenu le dit preneur ou ses hoirs et ayans
causes, fournir et bailler au dit Sieur Seigneur Bailleur ou ses hoirs et ayans causes
une fois pour tout lorsqu'il en sera requis *trois* journées de
Corvée ou la somme d'un Ecu pour chaque journée au choix et option du dit

Sieur Bailleur ou de ses hoirs et ayans causes, le tout de Cens et Rentes Foncières Seigneuriales et non rachetables, portant profit de Lods et Ventes, Defauts, Saisines et Amendes et tous autres droits Seigneuriaux, quand le cas y écherra, conformément à la coutume de Paris jusqu'à présent suivie en ce pays, comme aussi le dit preneur sera tenu de faire mesurer et borner la dite terre par un Arpenteur Juré et du dit bornage en fournir à ses frais et dépens un procès verbal au dit Sieur Seigneur Bailleur ou ses hoirs et ayans causes. Et en cas d'erreur dans la mesure du dit terrain, le dit Sieur Seigneur Bailleur ne sera tenu que de diminuer les Cens et Rentes à proportion du terrain qui pourra se manquer, sans être tenu d'aucun autre dédommagement envers le dit preneur ou ses hoirs et ayans causes. Et la dit Sieur Seigneur se réserve pour lui et ses hoirs et ayans causes à l'avenir, en cas de vente du tout ou de partie de la dite terre, le droit de Retraire par préférence à tous Acquéreurs, en remboursant le prix principal de l'acquisition et loyaux couts; sans que le dit Preneur, ses successeurs et ayans causes, puissent mettre cens sur cens sur la dite concession, ni vendre, céder, donner, quitter, ni autrement transporter la dite concession, ou partie d'icelle, en aucune main morte, sans l'agrément du dit Sieur Seigneur Bailleur, ou de ses hoirs et ayans causes, qui en aurout toujours la préférence, même sur les parens lignagers; sans que les présentes puissent nuire, ni préjudicier aux droits d'autrui, ni à ceux du dit Sieur Seigneur Bailleur.

Se réservant le dit Sieur Seigneur Bailleur, pour lui et ses hoirs et ayans causes, le droit de Chasse et de Pêche, tant au dedans qu'au devant de la dite concession, sans par le dit Preneur pouvoir faire aucune chasse ou pêche particulière, soit au devant ou au dedans de la dite concession, ou sur les terres non concédées, ni sur les lacs, baies, ou rivières de la dite Seigneurie, sans l'agrément et par écrit du dit Sieur Seigneur Bailleur, ou de ses hoirs et ayans causes à peine de tous dépens, dommages, intérêts, et d'amende arbitraire; se réservant encore le dit Sieur Seigneur Bailleur, pour lui et ses hoirs et ayans causes, le droit d'exploiter et enlever à son profit, tous les bois de Pin et Chêne qui se trouveront sur la dite concession, sans que le dit Preneur, ou ses hoirs et ayans causes, puissent aucunement vendre ou exploiter aucuns des dits bois de Chêne ou Pin, sans le consentement exprès et par écrit, du dit Sieur Seigneur Bailleur, ou de ses hoirs et ayans causes, qui se réserve aussi pour lui et ses dits hoirs et ayans causes, droit de prendre sur la terre tous les bois de charpente, pierres, chaux et sable nécessaires pour la bâtisse d'une Eglise, Presbytère, Moulins, Forges, Fabriques, Manufactures, principal Manoir, et autres ouvrages publics, même pour le besoin de leurs Fermes, et tout le bois de chauffage d'un arpent par chaque vingt arpens en superficie, sans du tout, rien payer au dit Preneur, ou à ses hoirs et ayans causes à l'avenir, qui seront tenus de donner du découvert à leurs voisins, fossayer et égouter la dite terre par des fossés de lignes mitoyens, à communs frais avec les voisins, en nettoyant et entretenant les ruisseaux et cours d'eaux naturels qui pourroient se trouver sur la dite concession, seuls à leurs frais et dépens, souffrir les fossés de décharges publiques, et y travailler avec les intéressés, clore mitoyennement avec les voisins dans les lignes mitoyennes, et seuls à leurs frais et dépens le long des chemins publics, des grèves, des domaines de la dite Seigneurie, et des terres non concédées, en sorte que le dit preneur, ses hoirs et ayans causes à l'avenir, retiennent leurs animaux de toutes espèces sur la dite concession, sans les laisser vaguer le long des chemins publics, ni des grèves, ni sur les domaines de la dite Seigneurie, ni sur les terres non concédées, ni sur les terres d'autrui. Sera tenu le dit Preneur ou ses hoirs et ayans causes de souffrir tous les chemins nécessaires pour l'utilité publique, ou du dit Sieur Seigneur Bailleur, et ses hoirs et ayans causes, même couper la dite concession par deux chemins de travers si besoin est, faire et entretenir les dits chemins de travers en bon état d'au moins trente six pieds de largeur entre deux fossés, travailler et cultiver icelle terre, la maintenir en bon état et valeur, tellement que les dits Cens et Rentes stipulés puissent aisément se percevoir par chacun an, et travailler à tous travaux, chemins et ponts publics, conjointement avec ceux des autres censitaires de la dite Seigneurie, qui y seront intéressés et obligés, et le dit Sieur Seigneur Bailleur se réserve pour lui et ses hoirs et ayans causes à l'avenir, toutes les Mines, Minières, Minéraux, Salines et Eaux minérales, qui pourroient se trouver dans toute l'étendue de la dite concession, le droit de prendre et occuper au moins six arpens de terre en superficie sur la dite concession, pour la bâtisse des Moulins tant à farine qu'à scie, ou pour l'établissement d'aucunes Manufacture, Forges ou Machines et Ateliers, pour l'exploitation des dites Mines, Minières, Minéraux, Salines et

Eaux minérales, ou pour la bâtisse d'une Eglise, Ecole et autres ouvrages publics, comme aussi le droit de couper et occuper les terres pour faire passer ou retenir les eaux en tels lieux et endroits qu'il leur semblera bon, en payant cependant le défrichement au prorata du tort qu'ils pourroient faire au preneur, selon l'arbitrage de gens experts et diminuant les cens et rentes à proportion du terrain qu'ils couperont ou prendront, sans que le dit preneur ou ses hoirs et ayans causes puissent bâtir sur la dite concession aucun moulin à farine ou à scie, ni aucune machine à eau pour aucune manufacture que ce soit, sans l'agrément et par écrit du dit Sieur Seigneur Bailleur ou de ses hoirs et ayans causes, à peine de démolition des dits moulins ou manufactures et de tous dépens, dommages, intérêt et amendes, ainsi que le cas écherra: A toutes lesquelles clauses, conditions, servitudes et réserves le dit preneur s'est volontairement soumis et obligé pour lui et ses hoirs et ayans causes à l'avenir, à la pleine et entière exécution desquelles et au payement des dits cens et rentes aux tems et lieu susdits, la dite terre demeurera chargée, affectée et hypothéquée, et si le dit preneur, ses hoirs et ayans causes manquent ou contreviennent aux clauses et conditions susdites ou à aucunes d'elles, la dite terre demeurera de plein droit réunie au Domaine de la dite Seigneurie, sans être tenu d'aucune formalité de procédure; et le dit preneur sera tenu de fournir copie des présentes en bonne et due forme au dit Sieur Bailleur sous huit jours de la date des présentes, et à chaque mutation de la dite terre, les acquéreurs, possesseurs ou détenteurs d'icelle, seront tenus et obligés de fournir au dit Sieur Seigneur Bailleur ou à ses hoirs et ayans causes à l'avenir copie en bonne et due forme de leurs titres de propriété d'icelle, à peine de tous dépens, dommages et intérêts et d'amendes.

Et pour l'Exécution des Présentes, le dit preneur ou ses hoirs et ayans causes à l'avenir auront leur domicile irrévocable sur la terre présentement concédée, auquel lieu, &c. Promettant, &c. Obligant, &c. Renonçant, &c.
Fait et passé

à St. Juy aux tre maison d'ignou

~~le dit preneur~~
le vingt-troisième jour du mois de
Octobre avant midi et ont les
Parties qui avec nous et at d'icelle
lectures faites d'igni sur la minute
demeurer à la dite Etude Louis d'ian
Jean Desaulles Notaire et
avec signature et du d'araigne
un notaire royal. un renou en
notre bank.

J. Desaulles
J. d'araigne



La Société d'histoire des Quatre Lieux
1291, rue Principale, Rougemont (Québec) J0L 1M0

AVIS DE COTISATION

Coût : 10,00\$

Nous apprécierions vous accueillir comme membre de notre Société, qui donne droit à la participation aux causeries, assemblées mensuelles, la gestion de la Société et la réception du bulletin de liaison «Par Monts et Rivière», publié neuf fois par année.

----- détachez -----
À retourner avec votre paiement

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal.....

Téléphone : (450)

Signature.....